

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 12 Mars 2015.

Étaient présents :

Mmes Bouchart, Goube, MM. Boussemart, Cambien, Detournay, Dissaux, Houssin,
Lefebvre, Legrand, Parent, Schepman, Verdonck.

Étaient excusés :

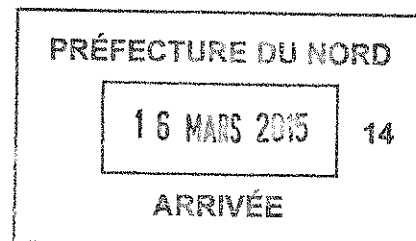
MM. Andriès, Bruneel, Douez, Lefait, Leroy, Méquignon, Plouy, Vandevoorde, Waymel.

Pouvoir de M. Vandevoorde à M. Boussemart

Vu le rapport n° 03-15

DECIDE

- d'autoriser la passation d'un marché à bons de commandes alloti, conformément aux articles 29, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, concernant l'entretien des espaces verts du SMAEL,
- d'imputer les sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 6231 et 61521 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 13 MARS 2015

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

**SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION
DES EAUX DE LA LYS**



OBJET : Entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts est à la charge du SMAEL.

Depuis 2013, l'entretien des espaces verts fait l'objet d'un marché à bons de commande alloti :

- Lot n° 1 : Zone Métropole,
- Lot n° 2 : Zone Artois,
- Lot n° 3 : Beuvry.

En 2013, le marché a été attribué pour une période de 3 ans aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Métropole Espaces Verts pour un montant de 14.831,76 € TTC (12.359,80 € HT),
- Lot n° 2 : ID VERDE pour un montant de 54.849,81 € TTC (45.747,34 € HT),
- Lot n° 3 : DEWAELE SAS pour un montant de 8.344,15 € TTC (6.953,46 € HT).

En 2015, le lot n° 1 n'a pas été reconduit et une nouvelle consultation a été lancée. L'entretien des espaces verts de la zone Métropole a été attribué pour une durée d'1 an à la société DEWAELE SAS pour un montant de 14.301,36 € TTC (11.917,80 € HT).

Le marché d'entretien des espaces verts doit être renouvelé en 2016 à l'exception de l'entretien des enclos de la canalisation qui est à la charge du délégataire à partir de 2016.

Le marché pourrait être passé en application des articles 29 (marché de services), 40 alinéa 3.2 (achats supérieurs à 207.000 € HT), 57 à 59 (appel d'offre ouvert) et 77 (marché à bons de commande) du Code des Marchés Publics. Il serait passé pour une durée de 1 an et reconductible 3 fois, soit 4 ans au total.

La procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- avis d'appel public à candidature au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur du SMAEL (www.e-marchespublics.com),
- consultation de l'ensemble des entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres.
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (60%), prix (40%).

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la passation d'un marché à bons de commandes alloti, conformément aux articles 29, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, concernant l'entretien des espaces verts du SMAEL,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 6231 et 61521 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 05 MARS 2015

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX